



Conseil Municipal  
du 25 février 2010

Monsieur le Sénateur-Maire ouvre la séance en présentant à l'ensemble des conseillers municipaux présents, Monsieur Jean-Baptiste LECLERC, nouveau Directeur Général des Services de la ville de Bernay qui a pris ses fonctions le 8 février dernier, et demande à l'assemblée de bien vouloir accepter l'ajout de deux nouvelles délibérations pour ce soir :

- l'une concerne une subvention auprès du FNADT pour les travaux de la rue du Général Leclerc

- l'autre sur une motion « solidarité Haïti ».

Monsieur Didtsch qui lui aussi a déposé une motion pour la solidarité d'Haïti, demande que cette motion soit évoquée en premier.

Monsieur le Maire indique qu'il commencera l'ordre du jour tel que prévu et reviendra en fin de séance sur ces deux délibérations.

Il est procédé à la lecture des procurations : Madame Delanys à Madame Libert-Lalagüe, Monsieur Sourdon à Monsieur Maurey, Madame Angot à Madame Turmel, Monsieur Germain à Monsieur Bétourné, Monsieur Launay à Madame Dionis.

L'état de présence se résume ainsi : 28 présents, 5 procurations. Le quorum étant réuni, la séance peut commencer.

Monsieur Quinton fait lecture du registre des délibérations du conseil municipal en date du 17 décembre 2009, aucune remarque sur ce compte rendu qui est donc accepté à l'unanimité.

**Monsieur le Maire donne la parole à Madame Virginie LIBERT-LALAGUE pour la question n° 1**

**1) CONVENTION TRIPARTITE ENTRE LE RELAIS ASSISTANTES MATERNELLES, LA CAF DE L'EURE ET LE CONSEIL GENERAL DE L'EURE.**

*Parce que les missions des relais assistantes maternelles sont essentielles pour garantir à l'enfant un accueil de qualité, aux parents une réponse adaptée à leur besoin et aux assistantes maternelles la valorisation de leur métier, les institutions ont souhaité engager un travail visant à clarifier les engagements de chaque partenaire.*

*Ce travail a abouti à l'élaboration d'une convention tripartite qui précise les missions des Relais Assistantes Maternelles et les rôles des institutions (Conseil Général, Caf de l'Eure, Ville de Bernay)*

*La ville de Bernay étant gestionnaire et acteur de la politique d'accueil du jeune enfant sur notre territoire, il est demandé au conseil municipal de bien vouloir se prononcer sur la passation de cette convention.*

En l'absence de remarque, ce sujet est mis au vote :

Adopté à l'unanimité.

**Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur Dominique BETOURNE, Adjoint au Maire pour la question n° 2.**

**2) OPERATION PROGRAMMEE D'AMELIORATION DE L'HABITAT (O.P.A.H.) - OCTROI DE SUBVENTIONS**

*Par délibérations en dates des 9 février 2006, 27 juin 2008 et 18 décembre 2008, le Conseil Municipal a arrêté les modalités d'attribution des aides de la Commune dans le cadre de l'O.P.A.H.*

*Le comité technique s'est réuni le 25/01/2010 et a proposé l'octroi des subventions suivantes :*

- Monsieur Dominique MENUGE, 20, rue Eugène Boudin à Bernay, 376,20 € pour le remplacement de la chaudière gaz par une chaudière à condensation.*
- Monsieur Jean-Paul LEROUGE, 10 bis route de Thiberville, BOURNAINVILLE FAVEROLLES (27230), 487,71 € pour l'installation du chauffage central gaz avec régulation dans l'immeuble sis 10 rue de Champagne à Bernay dont il est propriétaire.*
- Madame Géraldine KHAN, 26, résidence du Mont Joli à Bernay, 800,00 € pour la réfection de la toiture avec isolation des murs et remplacement des menuiseries de l'immeuble sis 9B, rue de la Défense dont elle est propriétaire.*

*L'ensemble de ces travaux répond aux critères définis par l'assemblée délibérante.*

*Il est demandé aux membres de l'Assemblée :*

- a) D'approuver la proposition du comité technique de l'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat (OPAH) formulée en séance du 25/01/2010.*
- b) De décider en conséquence d'attribuer dans le cadre de l'OPAH, la subvention communale détaillée précédemment.*

Monsieur Lerooy indique que le chauffage de l'église Sainte Croix est défectueux, Madame Riviere répond que les Services Techniques n'ont pas été informés et interviendront rapidement.

En l'absence d'autre remarque ce sujet est mis au vote

Adopté à l'unanimité.

**Monsieur le Maire passe la parole à Monsieur Dominique BETOURNE, Adjoint au Maire pour la question n° 3.**

**3) SYNDICAT INTERCOMMUNAL POUR LA CONSTRUCTION DE LOGEMENTS DANS L'EURE (SICLE) – MODIFICATION DES STATUTS.**

*Par délibération en date du 26 juin 2009, la ville de Bernay avait déjà acté une modification des statuts du SICLE portant sur l'objet visant la création d'un fonds d'intervention pour le développement de la vie sociale dans le parc d'habitat de la SECOMILE et le changement d'adresse du siège social.*

*A la demande des services de l'Etat, il a été demandé au SICLE de revoir l'intégralité de ses statuts, ces derniers n'ayant pas été « réactualisés » depuis 1957.*

*Aussi, il vous est présenté l'intégralité des statuts du SICLE pour approbation. Le conseil du SICLE a voté à l'unanimité dans sa séance du 23 octobre 2009 les statuts qui vous sont présentés.*

*Le Conseil Municipal est donc appelé à se prononcer.*

Monsieur Mesnildrey indique que les statuts révisés du SICLE ne sont pas dans le dossier du Conseil. Monsieur le Maire propose de reporter ce dossier lors d'un prochain Conseil Municipal.

A l'unanimité, l'assemblée prend acte de cette décision.

**Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur Henri Béna pour la question n° 4.**

**4) DESIGNATION DES CONSEILLERS MUNICIPAUX AU GROUPE DE TRAVAIL SUR LA PUBLICITE, LES ENSEIGNES ET PREENSEIGNES.**

*Le rapporteur informe le Conseil Municipal, qu'il est nécessaire de reformer le groupe de travail afin de tenir compte des changements intervenus au sein de l'assemblée délibérante locale.*

*De ce fait, suite aux élections municipales du 13 septembre 2009, il convient de procéder à la constitution du nouveau groupe de travail et pour ce faire de proposer au conseil municipal une liste de 4 délégués qui seront appelés pour la durée de leur mandat, à représenter la ville de Bernay.*

*Il est donc demandé au Conseil Municipal de bien vouloir dresser cette liste.*

Monsieur le Maire propose une liste de 4 membres :

Madame Turmel,  
Monsieur Bétourné,  
Madame Branlot,  
Madame Dubus.

Monsieur Mesnildrey indique qu'il souhaite que Monsieur Lerooy siége à cette commission pour des raisons de disponibilité.

Monsieur le Maire accepte cette demande et propose donc :

- Madame Turmel
- Madame Branlot
- Monsieur Bétourné
- Monsieur Lerooy

membres de la dite commission.

Monsieur Lerooy demande si la ville compte mettre en place la Taxe Locale sur la Publicité Extérieure (TLPE) à Bernay.

Monsieur le Maire répond qu'il n'a pas de position arrêtée sur le sujet, et qu'aucun projet en ce sens n'est à l'étude.

En l'absence d'autre remarque : ce sujet est mis au vote

Adopté à l'unanimité.

**Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur Gérard Berville pour la question n°5.**

**5) IMPOT SUR LES SPECTACLES – EXONERATION AU PROFIT DE L'ENSEMBLE DES COMPETITIONS SPORTIVES QUI SERONT ORGANISEES SUR LE TERRITOIRE DE LA COMMUNE AU COURS DE L'ANNEE 2011**

*Le Conseil Municipal est appelé à se prononcer sur la reconduction, au titre de l'an 2011, de la mesure d'exonération de la taxe sur les spectacles décidée depuis 1990, pour toutes les manifestations sportives organisées sur le territoire de la commune.*

*Il est précisé que cette mesure doit être obligatoirement reconsidérée annuellement.*

*Le Conseil Municipal est invité à se prononcer sur cette affaire.*

En l'absence de remarque, ce sujet est mis au vote

Adopté à l'unanimité.

**Monsieur le Maire donne la parole à Madame Valérie Branlot pour la question n° 6**

**6) CONCOURS DE PEINTURE POUR L'EXPOSITION ARTS AU PAYS D'OUCHE – ANNEE 2010 -  
FIXATION DU PRIX DE LA VILLE DE BERNAY 1<sup>ER</sup> PRIX DU JURY**

*A l'occasion du concours de peinture pour l'exposition Arts au Pays d'Ouche, organisé par l'Association Arts au Pays d'Ouche, qui se déroulera à l'Abbatiale du 23 avril au 9 mai 2010, le 1<sup>er</sup> prix intitulé : « Prix de la Ville de Bernay » sera décerné au lauréat retenu par les membres du jury.*

*Il vous est proposé de fixer le montant de ce prix attribué par la ville à 150 €.*

*Le Conseil Municipal est donc appelé à se prononcer.*

En l'absence de remarque, ce sujet est mis au vote

Adopté à l'unanimité.

**Monsieur le Maire donne la parole à Madame Anne Libert pour la question n° 7**

**7) DEMANDES DE GARANTIES D'EMPRUNTS DEPOSEES PAR LA SILOGE POUR LA DEMOLITION-RECONSTRUCTION DE 36 LOGEMENTS PLUS**

*Par lettre en date du 14 janvier 2010, la SILOGE de l'Eure a sollicité la garantie financière de la Ville à hauteur de 20 % pour deux prêts destinés à la démolition-reconstruction de 36 logements sur le stade, à Bernay, pour une somme totale de 1 240 225,60 €.*

*Se décomposant comme suit :*

**Prêt PRU type PLUS foncier :**

*Montant du prêt : 995 519 €*

*Montant garanti : 198 903,80 €*

*Durée totale du prêt : 50 ans*

*Echéances : annuelles*

*Taux d'intérêt actuariel annuel : 1,85 %*

*Taux annuel de progressivité : 0%*

*Révisabilité des taux d'intérêt et de progressivité : en fonction de la variation du taux du Livret A, sans que le taux de progressivité révisé puisse être inférieur à 0 %*

**Prêt PRU type PLUS BBC:**

*Montant du prêt : 5 206 609 €*

*Montant garanti : 1 041 321,80 €*

*Durée totale du prêt : 32 ans*

*Echéances : annuelles*

Taux d'intérêt actuariel annuel : 1,65 %

Taux annuel de progressivité : 0%

Révisabilité des taux d'intérêt et de progressivité : en fonction de la variation du taux du Livret A, sans que le taux de progressivité révisé puisse être inférieur à 0 %

L'assemblée est invitée à se prononcer.

Madame Varangle souhaite connaître le type de chauffage adopté pour ce programme de la Siloge.

Monsieur Quinton répond qu'il s'agit d'un programme labellisé THPE.

Madame Varangle indique que 53 logements seront démolis, contre seulement 36 reconstruits

Monsieur le Maire répond que globalement la ville est très au dessus de ses obligations en la matière, environ 28 % de logements sociaux. Il rappelle la construction de 16 pavillons Avenue Kennedy, 3 rue aux Bœufs et indique que 50 pavillons sont en cours de construction par la SILOGE route de Thiberville.

Madame Varangle indique l'importance de l'implantation des constructions au vu des effectifs scolaires directement en baisse à l'école Jean Moulin

Monsieur le Maire répond qu'il est favorable à l'implantation de nouveaux logements sur le quartier du Stade mais qu'il n'y a plus de terrains constructibles. La révision du PLU permettra de rendre de nouveaux terrains constructifs sur ce quartier.

En l'absence d'autre remarque, ce sujet est mis au vote

Adopté à l'unanimité.

Mrs Quinton, Bétourné et Madame Rivière ne prennent pas part au vote

### **Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur Jean Quinton pour la question n° 8.**

#### **8) SIEGE - PROGRAMME 2010 – DIVERS TRAVAUX**

*Dans le cadre du programme du SIEGE 2010, des travaux d'effacement des réseaux, Eclairage public et d'économie d'énergie sont nécessaires et il convient de solliciter le syndicat pour l'exécution des travaux estimés comme suit :*

#### **Programme 2010 :**

<i>Effacement des réseaux</i>	<i>Rue Général Leclerc</i>	<i>14 000 € TTC</i>	<i>11 705,67 € HT</i>
<i>Effacement des réseaux</i>	<i>Rues Ouche, Risle, Roumois, Lieuvain</i>	<i>149 000 € TTC</i>	<i>124 582,00 € HT</i>
<i>Eclairage Public</i>	<i>Economie Energie TR1</i>	<i>30 000 € TTC</i>	<i>25 083,61 € HT</i>
<i>Eclairage Public</i>	<i>Economie Energie TR2</i>	<i>28 000 € TTC</i>	<i>23 411,37 € HT</i>
<i>Eclairage Public</i>	<i>Economie Energie TR3</i>	<i>25 000 € TTC</i>	<i>20 903,01 € HT</i>

<i>Eclairage Public</i>	<i>Economie Energie TR4</i>	<i>24 000 € TTC</i>	<i>20 066,89 € HT</i>
<i>Eclairage Public</i>	<i>Rues Thiers, Cohue, Divers</i>	<i>31 000 € TTC</i>	<i>25 919,73 € HT</i>

**Total 301 000 € TTC soit 251 672,28 HT**

*Il est rappelé que la participation financière de la ville de Bernay s'élève à 20 % du montant HT pour les travaux d'effacement des réseaux électriques, d'éclairage public, et d'économie d'énergie, ce qui représente pour l'ensemble du programme 2010 une somme estimative de 50 333 € pour la ville de Bernay.*

*D'autre part, ces travaux entraînent un programme d'enfouissement des réseaux téléphoniques pour un montant de 22 575,25 € HT et 4 424,75 € de TVA. La participation de la ville est fixée à 60 % du montant HT et au remboursement de la TVA soit une dépense totale de 17 969,90 €*

*Pour l'ensemble du programme, la participation de la ville sera de 68 302,90 €*

*Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :*

- *accepter les programmes du SIEGE 2010 tels que définis ci-dessus*
- *s'engager à rembourser au SIEGE les sommes dues par paiement au comptant*

Monsieur Didtsch indique que l'éclairage est insuffisant dans certaines rues : rue des ruisseaux, rue des Sources, rue Maurice Lemoing, Chemin des Monts et route des Granges.

Monsieur Quinton répond que les différents problèmes d'armoires et de lampadaires seront réglés pour la fin mars.

Monsieur le Maire souligne l'importance du développement durable dans ce programme qui comprend des travaux destinés à réduire les consommations électriques.

Monsieur Didtsch souhaite savoir qui l'a installée la barrière sur la sente piétonnière « le long du Cosnier ».

Monsieur Bétourné indique que c'est la ville qui l'a installée mais qu'elle n'est pas fermée à clef.

Monsieur Mesnildrey souhaite connaître le calendrier des travaux du SIEGE.

Monsieur Quinton donne le calendrier prévisionnel :

- Rue du général Leclerc, Roumois, Lieuvain etc à partir de juin, les travaux liés aux économies d'énergie et les réparations d'armoires s'étaleront sur plusieurs mois.

En l'absence d'autre remarque, ce sujet est mis au vote

Adopté à l'unanimité.

**Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur Jean Quinton pour la question n° 9.**

**9) PASSATION D'UN AVENANT N°1 AU MARCHE DE PRESTATIONS POUR L'EXPLOITATION DES INSTALLATIONS DE PRODUCTION ET DE TRAITEMENT DE L'EAU POTABLE ET DE L'USINE DES BRUYERES**

*Il convient d'adapter le marché de prestations de service pour l'exploitation des installations de production et de traitement de l'eau potable de l'usine des Bruyères conclu le 31 juillet 2009 avec l'entreprise LYONNAISE DES EAUX sise 37, rue Raymond Duflo à MAROMME (76) .*

*En application du décret du 2 juillet 2008 , il s'agit d'abroger le plafond de rémunération mentionné au paragraphe b) de l'article 9.2 – Conditions de détachement du cahier des clauses techniques particulières du marché.*

*Les membres de la commission d'appel d'offres réunis le 10 février 2010 ont émis un avis favorable.*

*Le Conseil Municipal sera appelé à se prononcer sur la passation de cet avenant.*

En l'absence d'autre remarque, ce sujet est mis au vote

8 Abstentions ; ( Mesdames Varangle, Dubus, Dionis, Pitette, Messieurs Lerooy, Launay, Mesnildrey, Didsch)

25 favorables

**Monsieur le Maire donne la parole à Madame Marie-Lyne Rivière, Adjointe au Maire pour la question n° 10.**

**10) PASSATION D'UN AVENANT N°1 AU CONTRAT DOMMAGES OUVRAGE DE LA CONSTRUCTION DE L'ENSEMBLE SPORTIF RUE DES CANADIENS**

*Il convient d'adapter le contrat d'assurance dommages ouvrage de la construction de l'ensemble sportif rue des canadiens conclu avec la compagnie AXA Assurances sise 3, avenue Liberge de Grandchain à Bernay en date du 21 décembre 2007.*

*Le montant de la prestation a été évalué sur un montant initial et provisoire. L'opération étant achevée, le montant exact de la cotisation est réévalué sur le coût définitif. La passation d'un avenant s'avère donc nécessaire.*

*L'avenant n°1 représente une plus value de 3 787.36 € TTC par rapport au montant initial.*

*Les membres de la commission d'appel d'offres réunis le 10 février 2010 ont émis un avis favorable.*

*Le Conseil Municipal sera appelé à se prononcer sur la passation de cet avenant.*



Monsieur Mesnildrey souhaite connaître le montant initial du marché.

Madame Rivière répond qu'il s'agit d'un marché de 13 580,72 €TTC.

Monsieur Quinton précise que le montant était fondé sur le montant HT et non le montant TTC, ce qui explique la différence.

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que le Conseil Général a enfin accepté de subventionner le sol de cet équipement.

En l'absence de remarque, ce sujet est mis au vote

Adopté à l'unanimité.

**Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur Jean-Hugues Bonamy Adjoint au Maire pour la question n° 11**

**11) PASSATION D'UN AVENANT N°1 ET N°2 AU MARCHÉ DE FOURNITURE INSTALLATION MISE EN SERVICE ET MAINTENANCE D'UN SYSTÈME DE TÉLÉPHONIE POUR L'ENSEMBLE DES SERVICES MUNICIPAUX**

*Il convient d'adapter le marché de fourniture installation mise en service et maintenance d'un système de téléphonie pour la ville conclu avec l'entreprise France TELECOM et passé par la voie de la procédure adaptée. Il est composé d'une tranche ferme et de 4 tranches conditionnelles qui ont été affermies. Il s'agit d'une location sur 5 ans avec maintenance.*

*Les avenants ont pour objet de modifier le montant initial suite à des adjonctions de prestations.*

*Le montant des deux avenants se traduit par une majoration du loyer mensuel initial de 207,54 € TTC (tranche ferme et tranches conditionnelles).*

*Les membres de la commission d'appel d'offres réunis le 10 février 2010 ont émis un avis favorable.*

*Le Conseil Municipal sera appelé à se prononcer sur la passation de cet avenant.*

En l'absence de remarque, ce sujet est mis au vote

Adopté à l'unanimité.

**Monsieur le Maire prend la parole pour la question n° 12**

## **12) EFFECTIF THEORIQUE DU PERSONNEL MUNICIPAL – CREATION DE DEUX POSTES D'ATTACHES.**

*Afin de permettre la nomination de deux agents non titulaires sur le grade d'Attaché, à savoir :*

- *le Directeur Général des Services (effet : 8 février 2010),*
- *le Chargé de Mission au Service Aménagement et Développement (effet : 9 février 2010).*

*il convient de modifier et compléter l'effectif théorique du personnel.*

*Concernant le poste de Directeur Général des Services, l'agent qui est recruté à compter du 8 février vient du secteur privé et par conséquent, ne peut pas être recruté dans le cadre des emplois fonctionnels. En conséquence, il convient de recruter cette personne sur le grade d'Attaché par la voie contractuelle.*

*Le poste de Chargé de Mission au Service Aménagement et Développement est pourvu par un agent contractuel sur le grade d'Attaché dans le cadre d'un contrat permanent au 9 février 2010.*

*Les deux postes, déjà créés au tableau des effectifs municipaux sont pourvus par la Directrice de l'Action Sociale et la Directrice des Ressources Humaines. Par conséquent, il n'y a plus de poste à pourvoir.*

En l'absence de remarque, ce sujet est mis au vote

Adopté à l'unanimité.

## **Monsieur le Maire prend la parole pour la question n° 13**

### **13) DETERMINATION DES TAUX DE PROMOTION POUR LES AVANCEMENTS DE GRADE**

*Conformément au 2<sup>ème</sup> alinéa de l'article 49 de la loi n°94-53 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la FPT, les assemblées délibérantes fixent pour chaque grade territorial d'avancement de catégories A, B ou C le nombre maximum de fonctionnaires pouvant être promus. Ce nombre maximum est déterminé par application d'un ratio de promotion laissé à la libre appréciation des collectivités. Tous les grades territoriaux d'avancement sont concernés par ce dispositif, à l'exception des grades d'avancement du cadre d'emplois des agents de police municipale.*

*Le taux de promotion est fixé par le Conseil Municipal après avis du Comité Technique Paritaire qui s'est tenu le 22 janvier dernier. Les membres du Comité Technique Paritaire ont émis à un avis favorable à l'unanimité concernant ces taux.*

*De plus, la délibération municipale prise le 29 juin 2007 étant caduque, il convient de délibérer à nouveau pour tous les cadres d'emploi. En effet, une date de validité avait été mentionnée dans la délibération. La nouvelle proposition prend effet à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2010.*

<b>CADRES D'EMPLOIS</b>	<b>GRADES</b>	<b>TAUX (%)</b>
<i>Adjoint Administratif</i>	<i>Adjoint Administratif de 1<sup>ère</sup> classe</i>	100
	<i>Adjoint Administratif principal de 2<sup>ème</sup> classe</i>	100
	<i>Adjoint Administratif principal de 1<sup>ère</sup> classe</i>	100
<i>Adjoint Technique</i>	<i>Adjoint Technique de 1<sup>ère</sup> classe</i>	100
	<i>Adjoint Technique principal de 2<sup>ème</sup> classe</i>	50
	<i>Adjoint Technique principal de 1<sup>ère</sup> classe</i>	50
<i>Agent de Maîtrise</i>	<i>Agent de Maîtrise Principal</i>	50
<i>Agents Territoriaux spécialisés des écoles maternelles</i>	<i>Agents Territoriaux spécialisés des écoles maternelles principal de 2<sup>ème</sup> classe</i>	50
	<i>Agents Territoriaux spécialisés des écoles maternelles principal de 1<sup>ère</sup> classe</i>	50
<i>Auxiliaire de puériculture</i>	<i>Auxiliaire de puériculture principal de 2<sup>ème</sup> classe</i>	100
	<i>Auxiliaire de puériculture principal de 1<sup>ère</sup> classe</i>	100
<i>Auxiliaire de soins</i>	<i>Auxiliaire de soins principal de 2<sup>ème</sup> classe</i>	100
	<i>Auxiliaire de soins principal de 1<sup>ère</sup> classe</i>	100
<i>Adjoint d'animation</i>	<i>Adjoint d'animation de 1<sup>ère</sup> classe</i>	100
	<i>Adjoint d'animation Principal de 2<sup>ème</sup> classe</i>	100
	<i>Adjoint d'animation Principal de 1<sup>ère</sup> classe</i>	100
<i>Adjoint du patrimoine</i>	<i>Adjoint du patrimoine de 1<sup>ère</sup> classe</i>	100
	<i>Adjoint du patrimoine Principal de 2<sup>ème</sup> classe</i>	100
	<i>Adjoint du patrimoine Principal de 1<sup>ère</sup> classe</i>	100
<i>Opérateur des activités physiques et sportives</i>	<i>Opérateur qualifié des activités physiques et sportives</i>	100
	<i>Opérateur principal des activités physiques et sportives</i>	100
<i>Rédacteur</i>	<i>Rédacteur chef</i>	100
	<i>Rédacteur principal</i>	100
<i>Contrôleur de Travaux</i>	<i>Contrôleur de travaux en chef</i>	100
	<i>Contrôleur principal</i>	100
<i>Technicien supérieur</i>	<i>Technicien supérieur principal</i>	100
	<i>Technicien supérieur chef</i>	100
<i>Educateur de jeunes enfants</i>	<i>Educateur principal de jeunes enfants</i>	100
	<i>Educateur chef de jeunes enfants</i>	100
<i>Assistants socio-éducatifs</i>	<i>Assistant socio-éducatif principal</i>	100
<i>Infirmier</i>	<i>Infirmier de classe supérieur</i>	100
<i>Educateur des activités physiques et sportives</i>	<i>Educateur des activités physiques et sportives de 1<sup>ère</sup> Classe</i>	100

<b>CADRES D'EMPLOIS</b>	<b>GRADES</b>	<b>TAUX (%)</b>
	<i>Educateur des activités physiques et sportives de Hors Classe</i>	50
<i>Educateur de jeunes enfants</i>	<i>Educateur Chef</i>	100
<i>Animateur</i>	<i>Animateur principal</i>	100
	<i>Animateur Chef</i>	100
<i>Assistant de conservation du patrimoine et des bibliothèques</i>	<i>Assistant de conservation de 1<sup>ère</sup> Classe</i>	100
	<i>Assistant de conservation de Hors Classe</i>	100
<i>Assistant qualifié de conservation du patrimoine et des bibliothèques</i>	<i>Assistant qualifié de conservation de 1<sup>ère</sup> Classe</i>	100
	<i>Assistant qualifié de conservation de Hors Classe</i>	100
<i>Attaché</i>	<i>Attaché principal</i>	100
<i>Ingénieur</i>	<i>Ingénieur principal</i>	100
<i>Conseiller des activités physiques et sportives</i>	<i>Conseiller principal des activités physiques et sportives de 2<sup>ème</sup> classe</i>	100
	<i>Conseiller principal des activités physiques et sportives de 1<sup>ère</sup> classe</i>	100
<i>Psychologue</i>	<i>Psychologue hors classe</i>	100
<i>Puéricultrice</i>	<i>Puéricultrice de classe supérieure</i>	100

*Il est donc demandé aux membres de l'assemblée de bien vouloir se prononcer.*

Monsieur Mesnildrey demande la raison de cette distinction de taux si cela ne crée pas de droits pour les agents.

Monsieur le Maire répond que ce taux a été modulé en fonction du nombre d'agents à promouvoir selon le cadre d'emploi, ce nombre étant variable entre les différents cadres d'emploi. Il ajoute que ces dispositions ont été validées lors de la dernière réunion du Comité Technique Paritaire, à l'unanimité.

En l'absence de remarque, ce sujet est mis au vote

Adopté à l'unanimité.

#### **Monsieur le Maire prend la parole pour la question n° 14**

#### **14) PERSONNEL MUNICIPAL – ATTRIBUTION DE LOGEMENTS POUR NECESSITE ABSOLUE DE SERVICE.**

*Le 22 octobre 2002, une première délibération concernant l'attribution de logements pour nécessité de service a déjà été prise mais celle-ci mentionnait les emplois comme suit :*

- *Madame la Directrice Générale des Services,*
- *Madame la Directrice de la Crèche Municipale.*

*Par conséquent, il convient de délibérer à nouveau mais de façon plus générique afin d'avoir une délibération valable quel que soit l'agent qui occupe le poste. Seules les évolutions réglementaires amèneront une nouvelle délibération. La proposition est :*

- *l'emploi de Directeur Général des Services,*
- *l'emploi de Directeur de la Crèche Municipale.*

En l'absence de remarque, ce sujet est mis au vote

Adopté à l'unanimité.

### **Monsieur le Maire prend la parole pour la question n° 15**

#### **15) ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2010**

Monsieur le Maire rappelle que la suppression de la Taxe Professionnelle fait peser sur les communes de la taille de Bernay des incertitudes fortes. Il rappelle que la Taxe Professionnelle représente 40 % des ressources fiscales à Bernay et que la dotation qui sera allouée à la ville en compensation restera vraisemblablement figée dans le temps.

Il indique également que les pouvoirs publics incitent les collectivités territoriales à modérer leurs dépenses de fonctionnement.

Dans cette configuration, on peut craindre une raréfaction des subventions et des aides venant de collectivités territoriales comme le Conseil Général de l'Eure et le Conseil Régional de Haute Normandie, elles-mêmes contraintes de faire des choix budgétaires difficiles.

S'agissant du Budget Primitif 2010, Monsieur le Maire indique que les impôts locaux n'augmenteront pas pour la 7<sup>ème</sup> année consécutive. Le budget de fonctionnement sera maîtrisé, un effort sera effectué en faveur de la solidarité et du développement durable dans le droit fil des orientations prises en 2009.

S'agissant de l'investissement, il sera maintenu à un niveau élevé en 2010 avec notamment la réhabilitation et le réaménagement des rues du Général Leclerc et de Rouen et ce pour un total de près d'1 000 000 € et la reconstruction et le réaménagement de l'école Jean Moulin.

2010 sera donc une année placée sous le signe de la maîtrise de la dette stabilisée depuis 2003, de la stabilité des impôts locaux et de la maîtrise des dépenses.

Monsieur Lerooy prend la parole et indique qu'il observe qu'entre 2008 et 2009, la différence entre recettes et dépenses s'est réduit sensiblement et pointe ainsi le désengagement de l'Etat envers les collectivités locales.

Il observe également la baisse du niveau de l'autofinancement.

Concernant la dette, il indique que l'annuité totale se situe environ à 2,3 millions d'Euros menant à un ratio en cours de la dette par rapport au nombre d'habitants très largement au dessus de la moyenne des villes de plus de 10 000 habitants.

Il pointe également le recours massif à la ligne de trésorerie.

Compte tenu de cette situation, il semble difficile de rétablir les comptes de la ville à moins de supprimer les services à la population, de ne pas remplacer tous les départs en retraite ou de dépenser moins pour le fonctionnement des services ; ou bien encore et c'est sûrement cette voie qui sera empruntée de transférer plusieurs services à la CCBE et lui en faire ainsi supporter le coût.

Monsieur le Maire répond que l'argumentaire développé est connu puisque identique d'année en année. Il reconnaît que les recettes sont en diminution et ce, du fait du moindre engagement de l'Etat, de la CAF, de la baisse des subventions du Conseil Général. En dépit de cette conjoncture difficile, Monsieur le Maire maintient que les impôts ne seront pas augmentés, et l'effort de désendettement poursuivi afin d'assainir encore les finances de la ville.

Il ajoute que dans ce contexte difficile, la ville n'en a que plus de mérite à maintenir au même niveau la dette et la pression fiscale.

Concernant la ligne de trésorerie, Monsieur le Maire explique qu'il s'agit simplement de faire face au décalage entre l'engagement de dépenses et l'encaissement des aides et subventions, délai parfois très long notamment de la part du Conseil Général.

Monsieur Mesnildrey se demande comment financer les grands projets sans augmenter les impôts, à moins de vivre à crédit à longueur d'année.

Monsieur le Maire clôt le débat sur les orientations budgétaires.

### **15) Motion « solidarité Haïti »**

Monsieur Didtsch a adressé un projet de motion prévoyant l'adoption d'une subvention à Haïti. Monsieur le Maire précise qu'une telle décision relève d'une délibération et non d'une motion, il propose un texte différent de celui adressé par Monsieur Didtsch.

*La terre a tremblé le 12 janvier dernier à Haïti, tuant des dizaines de milliers de personnes et blessant des centaines de milliers d'autres. Une nouvelle fois, ce pays parmi les plus pauvres a été cruellement frappé.*

*La mobilisation internationale au lendemain de ce séisme a été à la hauteur de l'émotion suscitée.*

*Face à un tel drame, la ville de Bernay tient à manifester son émotion et son soutien au peuple Haïtien qui a fait preuve de courage dans l'adversité.*

*Elle examinera à l'occasion du Budget Primitif 2010 les moyens les plus adaptés de venir en aide au peuple Haïtien.*

Monsieur Didsch explique qu'il y a eu un nouveau séisme et qu'il est important que la ville perpétue sa tradition de solidarité.

Monsieur le Maire indique que ce sujet sera à nouveau abordé en commission afin de proposer un montant d'aide et une action précise.

**16) AMENAGEMENT DE LA RUE DU GENERAL LECLERC ET DE LA RUE DE ROUEN (PARTIELLE) : DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DE LA SECTION GENERALE DU FNADT (FONDS NATIONAL D'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE)**

*Dans le cadre de l'aménagement du centre-ville, la ville souhaite réaliser des travaux sur la rue du Général Leclerc et sur la rue de Rouen (partielle).*

*Il s'agit de requalifier et de redistribuer les espaces publics de cette voie commerçante pour le confort de tous les usagers, notamment des piétons, dans le respect des normes de dimensionnement et d'accessibilité des personnes handicapées.*

*Le plan de financement prévisionnel de l'opération est le suivant :*

Montant total De l'opération	Ville de Bernay	Fonds National d'Aménagement du Territoire	Conseil Régional de Haute Normandie	Conseil Général de l'Eure	Travaux d'Intérêt Local	1% paysage et développement A28
1 021 100 €	204 250 €	280 000 €	100 000 €	311 850 €	50 000 €	75 000 €

*Le Conseil Municipal est invité à se prononcer sur ce dossier.*

Monsieur Lerooy rappelle le courrier adressé à Monsieur le Maire concernant les places de livraison en centre ville, Monsieur le Maire répond que ce courrier recevra prochainement réponse.

En l'absence de remarque, ce sujet est mis au vote :

Adopté à l'unanimité.

*Fin de séance à 22 h 15*